



SÉCURITÉ PISCINE

✓ Notre mission

Le diagnostic Sécurité Piscine est une évaluation obligatoire pour vérifier la conformité des dispositifs de sécurité des piscines privées enterrées ou semi-enterrées non closes à usage individuel ou collectif. Ce diagnostic vise à prévenir les risques de noyade, en particulier chez les jeunes enfants.

DÉROULEMENT DE LA MISSION

01 PRÉPARATION DE LA MISSION

Notre diagnostiqueur examine l'ensemble des documents remis par le propriétaire (facture d'achat du système de sécurité, documents techniques du système de sécurité, indications et contre indications de pose, attestation de conformité à la norme du système, ...).

02 INSPECTION SUR SITE

Après avoir collecté toutes les informations sur la piscine concernée (type, dimensions, localisation) et pris connaissance du dispositif de sécurité installé, notre diagnostiqueur fait une inspection sur site. Il vérifie le système de sécurité en place, puis s'assure de son bon fonctionnement, et de sa conformité aux normes en vigueur.

03 RÉDACTION DU RAPPORT

Enfin, notre diagnostiqueur rédige un rapport détaillé sur la piscine et son dispositif de sécurité. Il contient notamment un descriptif du dispositif inspecté, de son état, les non-conformités identifiées et les recommandations de mesures correctives pour atteindre la conformité. Le rapport contient des photos du dispositif et des éventuelles non-conformités.

OBLIGATIONS LÉGALES

- **Conformité obligatoire** : les propriétaires de piscines doivent s'assurer que leur dispositif de sécurité est conforme aux normes en vigueur,
- **Responsabilité** : le non-respect des obligations de sécurité peut entraîner des sanctions, notamment en cas d'accident.

BIENS CONCERNÉS

Toute piscine privée enterrée ou semi-enterrée non close à usage individuel ou collectif.

DURÉE DE VALIDITÉ

Non défini réglementairement.

DOCUMENTS À FOURNIR

- Facture d'achat du système de sécurité,
- Documents techniques du système de sécurité,
- Indications et contre-indications de pose,
- Attestation de conformité à la norme du système.

EN SAVOIR PLUS

Quels sont les différents systèmes sécurité piscine ?



BARRIÈRE DE PROTECTION Norme NF P90-306

La barrière de protection doit être installée de manière à empêcher le passage d'un enfant de moins de 5 ans sans l'aide d'un adulte.

La barrière de protection doit aussi résister aux actions d'un enfant de moins de 5 ans, notamment en ce qui concerne le système de verrouillage de l'accès. Ce système de verrouillage ne doit pas provoquer de blessure.

ALARME Norme NF P90-307-1

L'alarme doit être installée de manière à ce que toutes les commandes d'activation et désactivation ne puissent pas être utilisées par un enfant de moins de 5 ans.

Les systèmes de détection doivent détecter tout franchissement par un enfant de moins de 5 ans et déclencher un dispositif d'alerte constitué d'une sirène.

L'alarme ne doit pas se déclencher de façon intempestive.



ABRI Norme NF P90-309/A1

L'abri doit être installé de manière à ce que lorsqu'il est fermé, le bassin de la piscine ne puisse pas être accessible à un enfant de moins de 5 ans.

L'abri ne doit pas provoquer de blessure.

COUVERTURE DE SÉCURITÉ Norme NF P90-308

La couverture de sécurité doit être installée de façon à empêcher l'immersion involontaire d'un enfant de moins de 5 ans.

La couverture de sécurité doit aussi permettre de résister au franchissement d'une personne adulte et sans provoquer de blessure.



Les entreprises DUO-DIAG
qui assurent cette prestation :

